FICHE COVID-19

Que faire lors de l'apparition d'un cas COVID-19 (possible ou confirmé) au sein de mon institution ou de ma structure malgré la vaccination?

1. Procédure réflexe: actions à destination des résidents dès un cas possible ou avéré, ou de contact à haut risque

A À partir d'un « Cas possible »

- 1. Renforcez les mesures d'hygiène de base;
- 2. Imposez le port du masque FFP2, à tout le personnel et aux prestataires externes, en contact avec le (les) cas possible(s);
- 3. Isolez-le(s) résident(s) concerné(s) immédiatement dès la suspicion;
- 4. Organisez le test PCR du (des) résident(s) concerné(s) en passant de préférence par la Plateforme fédérale bis de dépistage;
- 5. Déclarez immédiatement le(s) cas possible(s) via la plateforme Plasma et mettez-là à jour quotidiennement;
- 6. À la réception des résultats du test, actualisez la situation dans la plate-forme PLASMA;
 - a. Si au moins un résultat PCR positif, allez au point « B. »;
 - b. Si tous les résultats PCR négatifs, levez les différentes mesures prises ci-avant.

B. À partir d'un « Cas confirmé »

- Activez le PIU et réunissez la cellule de crise. Informez la cellule de surveillance des maladies de l'activation de la cellule de crise (en le mentionnant dans l'objet du mail) à l'adresse <u>PIU_SURVMl@avig.be</u>;
- 2. Renforcez les mesures d'hygiène de base;
- 3. Évaluez le niveau de bien-être individuel des résidents afin de le préserver lors de l'adoption de mesures relatives aux visites:
- 4. Imposez le port du masque FFP2 à tout le personnel, les visiteurs, et les prestataires externes.
- 5. Maintenez l'isolement du (des) résident(s) positif(s);
- 6. Identifiez immédiatement les contacts à haut risque de ce(s) cas positif(s) ET organisez leur dépistage PCR ciblé en accord avec le médecin coordinateur ou référent;
- 7. Envoyez toujours votre éventuelle demande de dépistage à l'AVIQ via l'adresse mail: <u>demandetesting@aviq.be</u> pour passer par la Plateforme fédérale bis de dépistage afin d'obtenir des résultats groupés et d'assurer un meilleur suivi de situation.
- 8. Déterminez la situation épidémiologique dans laquelle se trouve l'établissement (voir baromètre);
- 9. Prenez les mesures générales de prévention et appliquez les mesures complémentaires liées au stade du baromètre correspondant à votre situation épidémiologique;
- 10. Prenez contact avec votre SEPPT pour prendre les mesures concernant le personnel
- 11. Enregistrez immédiatement le(s) nouveau(x) cas positif(s) via la plateforme Plasma et mettez-là à jour quotidiennement jusqu'à normalisation de la situation;
- 12. Vérifiez quotidiennement l'évolution de la situation épidémiologique;
- 13. Si la cellule de crise éprouve des difficultés, vous pouvez contacter la cellule de surveillance des maladies infectieuses par mail à l'adresse <u>surveillance.sante@aviq.be</u> qui vous conseillera sur les dispositions additionnelles éventuelles à mettre en place;
- 14. Si passage en stade 3, avertissez la cellule de surveillance des maladies par mail à l'adresse <u>surveillance.sante@aviq.be</u> en mentionnant dans l'objet « Passage en stade 3 ».

2. Actions de prévention générale pour la direction

- 1. Appliquez les mesures de prévention générale prévues dans votre PIU;
- 2. Veillez à la qualité et au renouvellement de l'air en aérant régulièrement, en particulier les espaces communs;
- 3. Informez toute personne externe, mais aussi les résidents et les membres du personnel des mesures spécifiques mises en place par la cellule de crise;
- 4. Si vous décidez de fermer l'établissement aux visites, signalez-le à l'administration via l'adresse aines@aviq.be.
- 5. Veillez pour tout intervenant au sein de l'institution à l'application des consignes de base:
 - a. Respectez strictement, en toutes circonstances, les mesures de prévention de base
 - b. Porter le masque chirurgical reste vivement recommander, adaptez votre stratégie en fonction de votre évaluation du risque. Portez un masque chirurgical en cas de symptômes respiratoires/ORL même mineurs.
 - c. Désinfectez ou lavez-vous les mains régulièrement (Ne portez pas de bijoux et/ou de faux ongles);
 - d. Respectez, si possible, la distanciation sociale (1,5m);
 - e. Nettoyez et désinfectez régulièrement les surfaces de contact;
 - f. Si vous présentez des symptômes, restez chez vous et prenez contact avec votre médecin.





Baromètre

SITUATION ÉPIDÉMIQUE **ACTIONS** DANS L'ÉTABLISSEMENT Visites: les visites pour les résidents covid avéré, suspect ou HRC peuvent être adaptées vers une limitation plus stricte selon l'évaluation du MCC pour une durée maximale de 7 jours. STADE 1 Sorties: autorisées avec respect des mesures fédérales générales. Ces activités pour les résidents HRC peuvent être adaptées vers une limitation plus stricte selon Un cas parmi les résidents ou les l'évaluation du MCC. MDP → tracing des HRC Nuitées en dehors de l'établissement: possible dans le respect des règles fédérales. OU maximum 3 cas non liés Ces activités pour les résidents HRC peuvent être adaptées vers une limitation plus épidémiologiques (résidents, MDP stricte selon l'évaluation du MCC. soignant, MDP support) Cafétaria de l'établissement: ouvert pour la bulle de visiteurs si autorisé par le Ou cluster parmi des MDP sans CodeCo (règles de l'HORECA). Les visiteurs d'un résident ne se mélangent pas à aucun contact avec les résidents et d'autres groupes de personnes. Ces activités pour les résidents HRC peuvent être les MDP soignants adaptées vers une limitation plus stricte selon l'évaluation du MCC. Activités, prestataires externes médicaux et non médicaux, animations: autorisées avec respect des mesures générales. Ces activités pour les résidents HRC peuvent être adaptées vers une limitation plus stricte selon l'évaluation du MCC. **STADE 2** Visites: autorisées pour une bulle (pouvant changer tous les 15 jours) de 2 visiteurs de plus de 12 ans, dans un espace dédié ou à l'extérieur (sauf situations Deux cas liés exceptionnelles en chambre). Durée maximale de 60 minutes. Port de masque pour épidémiologiquement (même le résident (si possible); chambre, repas à la même table) Les visites pour les résidents covid avéré, suspect ou HRC peuvent être adaptées ou deux cas dans le même secteur vers une limitation plus stricte selon l'évaluation du MCC pour une durée maximale de soin (même étage, chambre voisine) **Sorties**: sorties non essentielles déconseillées. Maximum 2 heures; ou 2 MDP Nuitées hors de l'établissement: fortement déconseillées; ou un résident nécessite une Restaurant/cafétéria: ouvert aux 2 visiteurs de la bulle qui ne se mélangent pas aux hospitalisation en raison du Covid autres personnes. Les repas pour les résidents sont pris en groupe fixe de maximum ou à partir de trois cas dont 5 résidents (cohortage); au moins 2 résidents ou deux Activités, prestataires externes médicaux et non médicaux, animations: groupe foyers différents (2 étages, 2 fixe de maximum 5 résidents (cohortage) pour les animations/activités. Les services) jusqu'à 10% du total de la prestataires non médicaux ne sont pas autorisés. communauté. **Visites**: visites de 60 minutes (bulle pouvant changer tous les 15 jours de 2 visiteurs): 1x/semaine (et plus si situation médicale exceptionnelle) dans un espace dédié ou à l'extérieur. Les visites pour les résidents covid avéré, suspect ou HRC peuvent être **STADE 3** adaptées vers une limitation plus stricte selon l'évaluation du MCC pour une durée maximale de 7 jours. Tout passage en stade 3 doit Mesures sanitaires additionnelles: port du masque chirurgical/FFP2 pour le être signifié par mail à SURVMI résident dès la sortie de la chambre et lors des visites surveillance.sante@aviq.be Sorties: Interdites sauf visites médicales essentielles; Nuitées hors de l'établissement: interdites; De 10% à 15% (ou max 15 cas) de Restaurant/cafétéria: fermés, les repas se prennent en chambre; l'ensemble de la communauté. Activités, prestataires externes médicaux et non médicaux, animations: pas de

Vous trouverez des supports utiles pour la sensibilisation aux mesures d'hygiène de base ici: https://covid.avig.be/fr/la-boite-outils

prestataires externes non médicaux;

Activités possibles uniquement individuellement.